

# **Etude Culture**

## **Contrat d'Objectifs Haut-Jura**

Volet territorial du contrat de plan  
Etat-Région 2000-2006

Préconisations

Février 2003

## Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	3
Bref rappel du diagnostic _____	4
Principes d'intervention _____	6
Destinataires _____	6
Objectifs généraux du volet culturel _____	7
<b>PROPOSITIONS</b> .....	10
<b>Axe 1 - Amélioration des services à la population</b> _____	11
<b>Mesure 1 - Compléter et améliorer le maillage de la lecture publique sur le territoire</b> .....	11
<b>Mesure 2 - Donner accès au potentiel culturel de l'outil informatique</b> .....	13
<b>Mesure 3 - Améliorer l'accueil des spectateurs, pratiquants et visiteurs</b> .....	14
<b>Axe 2 - Rencontre avec l'art vivant</b> _____	16
<b>Mesure 1 - Diffuser le Spectacle Vivant</b> .....	16
<b>Mesure 2 - Accueillir la création artistique</b> .....	18
<b>Mesure 3 - Reconnaître les pratiques artistiques des jeunes</b> .....	20
<b>Axe 3 - Mutualisation des moyens et mise en réseau</b> _____	22
<b>Mesure 1 - Créer une école de musique du Haut-Jura ...</b>	22
<b>Mesure 2 - Créer des outils communs</b> .....	24
<b>Mesure 3 - Faire en commun</b> .....	26
<b>Axe 4 - Mise en œuvre du volet culturel</b> _____	28
<b>CONCLUSION</b> .....	29

# ***PREAMBULE***

## ***Bref rappel du diagnostic***

Le présent travail constitue la 2<sup>ème</sup> phase du travail de réflexion culturelle engagée par le Parc Naturel du Haut-Jura dans sa démarche de constitution d'un Pays. Il propose les orientations d'une politique culturelle organisée, cohérente et structurante pour le territoire du Haut-Jura. Il fait suite au diagnostic qui a permis :

- de recenser et de connaître les acteurs culturels, d'identifier leurs actions, de repérer leurs modes de fonctionnement et leurs publics,
- de connaître les politiques culturelles des collectivités, les politiques et dispositifs institutionnels,
- de comprendre les attentes des différents acteurs du Pays du Haut-Jura.

Ce diagnostic a fait apparaître des atouts, qui sont utilisés comme point d'appui des propositions, et des faiblesses auxquelles elles cherchent à remédier dans un souci permanent de transversalité.

### ***FAIBLESSES***

#### ***Au niveau du territoire...***

- Dispersion de la population, difficulté de circulation,
- Offre culturelle trop concentrée, répartition très inégale,
- Pas de cohérence d'ensemble au niveau de l'espace parc/pays,
- Retard du Haut-Jura pour les services culturels « de base » à la population (lecture publique, enseignement spécialisé de la musique, nouvelles technologies),
- Faiblesse et inadaptation des équipements publics.

#### ***Au niveau de l'image...***

- Représentations peu valorisantes qu'ont les habitants de leur territoire,
- Repli sur les traditions et l'identité provoqué par la nécessité d'affronter l'évolution rapide des modes de vie,
- Faiblesse de l'image culturelle du Haut-Jura où l'action est diffuse et peu repérable.

#### ***Au niveau des publics...***

- Publics locaux mal connus, indifférenciés, peu développés,

Certains publics spécifiques non pris en compte (jeunes, personnes d'origine étrangère, 3<sup>ème</sup> âge).

## **FAIBLESSES**

### **Au niveau des politiques...**

- Politiques culturelles embryonnaires et fragmentées, manque de transversalité, timidité de la réflexion sur la culture,
- Conventonnement très peu développé, partenariat peu formalisé entre collectivités et acteurs culturels,
- Moyens faibles ou très faibles dans la plupart des communes.

### **Au niveau des acteurs culturels...**

- Isolement, cloisonnement, dispersion des acteurs culturels et de leurs actions, manque de mutualisation et de mise en commun,
- Fragilité des acteurs culturels, faiblesse des moyens et de la professionnalisation du secteur culturel,
- Des secteurs faibles (théâtre, arts plastique, cinéma) et des richesses inexploitées ou mal valorisées (patrimoine, festivals),
- Manque de lien avec le tourisme et les entreprises.

## **ATOUPS**

### **Au niveau du territoire...**

- Un « capital » culturel du territoire non négligeable : tradition musicale forte, nombreux musées, sites naturels et archéologique, un patrimoine de valeur, des événements forts...
- Une destination touristique,
- Une population qui se maintient grâce à de nouveaux arrivants renouvelant les pratiques, les références, les attentes.

### **Au niveau des politiques...**

- Période particulièrement favorable au niveau des procédures pouvant se cumuler pour financer le secteur culturel,
- Prise de conscience, réflexion amorcée, prise de compétences engagée dans certaines intercommunalités,
- Présence d'un acteur fédérateur fort et repéré, le Parc.

### **Au niveau des acteurs culturels...**

- Vitalité de la vie associative, diversité des activités, compétences des bénévoles,
- Lien avec des réseaux, hors du territoire et frontaliers
- Des secteurs assurant déjà un maillage du territoire et dans la compétence des collectivités (lecture publique, enseignement de la musique).

## ***Principes d'intervention***

Il ne paraît pas inutile d'énoncer quelques principes qui serviront de cadre et de références communes lors de la concrétisation de la politique culturelle du territoire. Ces principes contiennent des valeurs et des méthodes qui seront la base de l'action des différentes catégories d'acteurs autour d'un projet fédérateur.

× **Construction partagée du projet** de territoire et des actions par la réunion des différents acteurs concernés : élus, techniciens, acteurs culturels professionnels ou associatifs, experts du domaine concerné (institutions), usagers ou destinataires, éducation nationale...

× **Qualité, exigence et ambition artistique et culturelle** par le partenariat ou le recours à des structures ou artistes professionnels, à des réseaux du territoire ou hors territoire.

× **Partenariat entre les acteurs** du territoire. Recherche de complémentarité et de coopération entre acteurs associatifs, équipements, services communaux ou intercommunaux.

× **Transversalité** entre collectivités, secteurs (social, éducation, tourisme, économie, etc.), disciplines, acteurs culturels.

× **Coopération entre les différentes collectivités** par la recherche d'une solidarité entre Communes, Intercommunalités, Département, Région, Etat.

× **Formalisation écrite** sous forme de convention ou contractualisation sur trois ans au moins.

× **Problématisation** préalable à la définition des projets et actions. Les projets doivent répondre à une problématique explicitée concernant des destinataires, des pratiques, des caractéristiques du territoire. Ils doivent respecter des étapes : identification d'un problème (diagnostic), construction du système d'intervention tenant compte de l'environnement, définissant ses moyens, ses acteurs, ses partenaires, ses destinataires, évaluation du projet.

## ***Destinataires***

Les propositions qui suivent s'adressent en priorité aux **habitants permanents du territoire** à qui il s'agit d'apporter une offre culturelle dans un souci de proximité, de qualité et de diversité.

Au-delà, certaines catégories de populations ont été identifiées comme particulièrement peu prises en compte dans leurs spécificités :

- jeunes au-delà de 15 ans et jeunes adultes,
- personnes d'origine étrangère (rappelons la forte présence des communautés turque, marocaine, algérienne, laotienne, etc.),
- personnes en difficulté économique ou sociale,

- personnes âgées.

Ces catégories devront faire l'objet d'une attention particulière des acteurs culturels dans la conception et la formalisation de leurs projets, avec le souci de croiser les différents dispositifs contractuels visant ces publics proposés par l'Europe, les différents ministères, les organismes sociaux et les différents services des collectivités.

La culture se pose ici comme un véritable instrument de lien social, d'intégration, de valorisation d'autres cultures. La culture comme élément de dynamique sociale et point d'appui indispensable d'un projet global de développement du territoire du Haut-Jura.

## ***Objectifs généraux du volet culturel***

Un objectif majeur et transversal à toutes les propositions est de contribuer au lien social, à la rencontre, à l'échange, à l'enrichissement mutuel. Car c'est en favorisant l'intégration, l'appartenance commune, la fierté de la richesse culturelle du territoire que le volet culturel créera les conditions de la réussite de l'ensemble du projet de Pays tout en améliorant le cadre de vie des hauts-jurassiens.

Un autre souci dominant est d'accorder une priorité aux habitants permanents du territoire, à la richesse culturelle de leur environnement et aux projets qu'ils peuvent mettre en œuvre ensemble. Plutôt que des investissements lourds destinés aux tourisme (dont le territoire est par ailleurs assez bien doté), il est donc plutôt question de faire vivre la culture dans le quotidien des habitants. Les événements (festivals) sont également abordés par ce biais du lien avec le territoire.

Déclinaison des objectifs essentiels :

- 1. Offrir aux populations du Haut-Jura des services culturels équivalents à ceux de territoires mieux dotés**, en rééquilibrant l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Les services culturels sont ici envisagés au sens de service public dans des domaines d'intervention traditionnels des collectivités. Il s'agit particulièrement :
  - De la lecture publique dans son rôle d'ouverture au monde, d'enrichissement personnel, de formation, de lieu de socialisation,
  - Des nouvelles technologies sous leur aspect culturel et éducatif,
  - De l'accueil dans de bonnes conditions du public des manifestations, des amateurs dans la pratique de leurs activités et des personnes extérieures venant visiter le territoire.
- 2. Remédier aux faiblesses particulièrement pénalisantes du territoire :**
  - faible structuration du domaine culturel,
  - manque d'équipements,
  - non-prise en compte des jeunes dans leurs pratiques spécifiques,

en donnant l'opportunité, autant qu'ailleurs, de s'enrichir au contact des différentes formes artistiques contemporaines par

- l'accès au spectacle vivant dans un souci de proximité tout autant que de qualité,
- la proximité avec les artistes et la confrontation à la démarche de création, en manifestant une attention particulière aux pratiques des jeunes.

3. **Dépasser le cloisonnement et favoriser le sentiment d'appartenance** à un espace commun, à une identité partagée. Apprendre à travailler ensemble par :

- la mise en commun des moyens,
- la création d'outils communs et utiles à tous,
- la construction commune d'actions dans un réel esprit de partenariat, de complémentarité,

et contribuer ainsi à la transformation des pratiques et des modes de vie, à l'ouverture confiante vers l'avenir.

Sur la base de ces objectifs généraux, les propositions sont regroupées en trois **grands axes**, chacun répondant aux trois objectifs essentiels énoncés ci-dessus : amélioration des services à la population (axe 1), rencontre avec l'art vivant (axe 2) et mutualisation des moyens et mise en réseau (axe 3).

Un quatrième axe concerne la mise en œuvre du volet culturel (axe 4) et les moyens spécifiques nécessaires.

Chaque axe est décomposé en **mesures** représentant les différentes dimensions du problème à traiter.

A leur tour les mesures énoncent les **actions** concrètes considérées comme les mieux à même d'atteindre les objectifs recherchés.

## **AXE 1 – AMELIORATION DES SERVICES A LA POPULATION**

### **Mesure 1 – Compléter et améliorer le maillage de la lecture publique**

- Action 1 - Equipements : aménagement / extension de l'existant, création d'annexes, construction d'équipements nouveaux
- Action 2 - Renouvellement et diversification des collections
- Action 3 - Qualification des personnels

### **Mesure 2 – Donner accès au potentiel culturel de l'outil informatique**

- Action 1 - Equipement informatique des bibliothèques : gestion, mise sur Internet du catalogue, accès informatique généralisé pour le public
- Action 2 - Equipement en logiciels de création artistique

### **Mesure 3 – Améliorer l'accueil des spectateurs, pratiquants, visiteurs**

- Action 1 - Aménagement des salles polyvalentes
- Action 2 - Aménagement de lieux de pratiques artistiques des jeunes
- Action 3 - Aménagements des lieux recevant du public

## **AXE 2 – RENCONTRE AVEC L'ART VIVANT**

### **Mesure 1 – Diffuser le spectacle vivant**

- Action 1 - Programmation, coordination, organisation d'une saison décentralisée

### **Mesure 2 – Accueillir la création artistique**

- Action 1 - Résidences d'artistes
- Action 2 - Jumelage entre artistes et artisans

### **Mesure 3 – Reconnaître les pratiques artistiques des jeunes**

- Action 1 - Programmation de spectacles spécifiques
- Action 2 - Organisation de bus-spectacles
- Action 3 - Ateliers de pratique

## **AXE 3 – MUTUALISATION DES MOYENS ET MISE EN RESEAU**

### **Mesure 1 – Créer une école de musique du Haut-Jura**

- Action 1 – Création d'une école intégrée avec antennes délocalisées

### **Mesure 2 – Créer des outils communs**

- Action 1 - Harmonisation des supports de communication
- Action 2 - Un agenda des activités culturelles du Pays
- Action 3 - Création d'un pool de matériel technique
- Action 4 - Réalisation de formules touristiques

### **Mesure 3 – Faire en commun**

- Action 1 - Montage d'événements communs
- Action 2 - Des festivals au service du territoire
- Action 3 - Mutualisation de la gestion du spectacle vivant

## **AXE 4 – MISE EN ŒUVRE DU VOLET CULTUREL**

- Action 1 - Recrutement d'un (une) professionnel (le)
- Action 2 - Constitution d'une instance de concertation

# ***PROPOSITIONS***

## **Axe 1 - Amélioration des services à la population**

Premier des grands axes d'intervention, il vise à rééquilibrer l'accès aux services publics culturels de base, à moderniser cette offre, notamment en prenant en compte les nouvelles technologies, à ne pas pénaliser les populations habitant sur le territoire. Il est composé de plusieurs mesures :

Mesure 1 : Compléter le maillage du territoire en équipements de lecture publique de qualité, adaptés aux besoins des publics,

Mesure 2 : Permettre un accès généralisé à l'outil informatique et permettre aux publics l'appropriation de cet outil de gestion, de documentation, d'information, de création,

Mesure 3 : Mieux accueillir les spectateurs, les pratiquants et les visiteurs.

### **Mesure 1 - Compléter et améliorer le maillage de la lecture publique sur le territoire**

#### **CONSTATS**

- *Sous-équipement :*  
*Des équipements publics dans l'ensemble insatisfaisants et inadaptés,*
- *Inégalités territoriales :*  
*Un secteur très en retard par rapport aux moyennes nationales, un déséquilibre géographique important et des zones non irriguées,*
- *Des collections non diversifiées :*  
*Une offre centrée sur l'écrit, pas de documents sonores et une véritable lacune dans le domaine des NTIC (multimédia, accès Internet),*

#### **OBJECTIFS**

- Rattraper le retard du Haut Jura par rapport aux moyennes nationales,
- Rééquilibrer géographiquement et socialement l'accès à la lecture publique,
- Rattraper le retard du territoire dans l'offre de nouvelles formes de lecture et d'écriture dont le support est l'informatique,
- Elargir les publics notamment à des populations encore éloignées de la lecture,
- Assurer une cohérence avec la politique conduite par le Conseil Général (soutien aux équipements intercommunaux) et l'Etat.

## MESURE 1 – ACTIONS

### Equipement et aménagement du territoire

- **Aménagement ou extension des bibliothèques intercommunales** actuelles pour un meilleur accueil des publics : Jura-Sud et Arcade. Saint-Claude dès lors que la bibliothèque sera devenue intercommunale.
- **Création ou aménagement d'annexes** des médiathèques intercommunales dans les petites communes pour une meilleure desserte de la population éloignée,
- **Construction d'équipements nouveaux** pour irriguer les secteurs démunis. Trois communautés de communes sont concernées : les Hautes-Combes, Les Rousses, La Grandvallière,.

### Collections

- **Renouvellement et diversification des collections écrites.** Elargissement des abonnements revues, développement des fonds spécifiques : littérature de jeunesse, BD, mangas, livres en gros caractères, titres accompagnant les programmes scolaires et séries pour les écoles, livres sonores, textes de théâtre, etc.
- **Diversification des supports.** En priorité création de fonds sonores (CD) dans les équipements existant mais aussi CD Rom et éventuellement DVD,

### Qualification des personnels aux nouveaux supports et à l'animation

- **Formation des personnels** (informatique, animation, publics spécifiques, disques),
- **Soutien à la création d'emplois qualifiés** ou à l'évolution des emplois actuels.

**PORTEURS DE PROJET :** Etablissements intercommunaux (par souci de cohérence avec la politique départementale)

**PARTENAIRES TECHNIQUES :** BDP, DRAC, Associations régionales pour la lecture, CNFPT.

**PARTENAIRES FINANCIERS :** Conseil Général et Conseil Régional, Ministère de la Culture et CNL, Europe.

## Mesure 2 - Donner accès au potentiel culturel de l'outil informatique

### CONSTATS

- *Sous-équipement :*  
*Quasiment pas d'accès à l'outil informatique pour la recherche documentaire et l'utilisation du multimédia,*
- *Inégalité sociale :*  
*Absence d'offre publique d'accès aux nouvelles technologies à faible coût, absence d'actions de sensibilisation,*
- *Frein à la diversification des publics :*  
*Rôle éducatif et attractivité de l'outil informatique totalement négligé, potentiel créatif et d'animation de l'outil informatique ignoré.*

### OBJECTIFS

- Permettre la familiarisation avec un outil devenu indispensable à la maîtrise de l'environnement et favoriser l'appropriation de la culture informatique,
- Donner accès aux ressources documentaires des bibliothèques et aux ressources de l'Internet partout sur le territoire,
- Créer un pôle d'attractivité dans les bibliothèques, particulièrement pour les jeunes.

### MESURE 2 - ACTIONS

#### Dans les bibliothèques

- **Équipement en informatique de gestion** des bibliothèques intercommunales ou amélioration de l'existant.
- **Mise sur Internet du catalogue** des bibliothèques afin que le public puisse consulter à distance les fonds et faire des réservations.
- **Équipement en informatique pour le public** des bibliothèques et connexion haut débit à Internet. Des actions d'animation aideront différents types de publics à se familiariser à l'outil et à exploiter son potentiel.

#### Dans les cyberspace ou P.A.M. ou bibliothèques

- **Achat de logiciels de création graphique ou musicale.** Particulièrement destinés à attirer les jeunes vers la pratique informatique en proposant des activités adaptés à leurs centres d'intérêt. Cet investissement est indissociable de projets de sensibilisation et d'animation conduits par des professionnels qualifiés.

**PORTEURS DE PROJETS :** Etablissements intercommunaux, services municipaux.

**PARTENAIRES TECHNIQUES :** BDP, DRAC, services informatique des EPCI.

**PARTENAIRES FINANCIERS :** Conseil général, Conseil Régional, Etat, Europe.

## Mesure 3 - Améliorer l'accueil des spectateurs, pratiquants et visiteurs

### CONSTATS

- *Inadaptation des salles :*  
*Les salles polyvalentes sont inconfortables et peu adaptées à l'accueil de spectacle vivant,*
- *Accueil des touristes et visiteurs d'insuffisante qualité :*  
*Manque d'information sur les sites patrimoniaux, présentation peu attractive des musées hors réseau, tourisme industriel marginal alors qu'un potentiel existe,*
- *Manque d'espaces de pratique fonctionnels :*  
*Jeunes sans espaces de pratique propres à leurs activités, amateurs manquant de locaux de répétition ou de travail.*

### OBJECTIFS

- Permettre la diffusion de spectacle vivant dans de bonnes conditions, en utilisant les équipements existants et dans un souci de proximité,
- Donner une meilleure image du territoire et contribuer à la qualité de l'offre touristique,
- Favoriser les pratiques amateurs, notamment des jeunes.

### MESURE 3 - ACTIONS

#### Salles polyvalentes

➤ **Aménagement des salles polyvalentes** ou des fêtes pour l'accueil de spectacle vivant, et en priorité celles s'engageant dans la saison spectacle vivant préconisée (voir mesure 1 de l'Axe 2) : accès du public, mise en conformité de l'électricité, sécurité, loges, douches, amélioration de l'acoustique, etc.),

#### Espaces de pratiques jeunes

➤ **Aménagement de lieux de pratiques** artistiques des jeunes : salles de répétition pour groupes musicaux (insonorisation, rangements sécurisés, espace de convivialité), salles de danse (parquet, miroirs). Ces espaces pourront également servir aux pratiques amateurs. Ils peuvent se situer dans des écoles de musique.

## Tourisme

➤ **Aménagements des lieux recevant du public** dans un souci d'amélioration de qualité et de sécurité,

- Musées hors réseaux (amélioration de la présentation des objets à condition qu'un avis scientifique soit sollicité, sécurité, toilettes),
- Entreprises accueillant régulièrement des visiteurs (particulièrement concernant les aménagements de sécurité),
- Sites patrimoniaux, particulièrement ceux en visite libre (signalétique, documentation permanente ou aménagements de confort).

**PORTEURS DE PROJETS** : communes, intercommunalités, associations, entreprises.

**PARTENAIRES TECHNIQUES** : Services techniques communaux ou intercommunaux, Conservation départementale, MTCC, DRAC.

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Etat (aménagement du territoire), conseil général, Europe.

## **Axe 2 - Rencontre avec l'art vivant**

Deuxième grand axe d'intervention, son but est de permettre la rencontre avec les artistes sous des formes permettant de toucher différents types de publics : spectateurs, pratiquants amateurs, jeunes, élèves, lecteurs, etc. Elément d'ouverture sur le monde, de questionnement, d'épanouissement mais aussi de sociabilité, le côtoiement d'œuvres artistiques est l'élément central d'une politique culturelle. Cet axe comprend 3 mesures.

Mesure 1 : Diffuser le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire

Mesure 2 : Assurer une présence forte de la création artistique

Mesure 3 : Reconnaître les pratiques artistiques spécifiques aux jeunes

### **Mesure 1 - Diffuser le Spectacle Vivant**

#### **CONSTATS**

- *Inégalité territoriale :*  
*Pas d'accès possible au spectacle vivant dans des conditions professionnelles sur l'ensemble du territoire (sauf ville-centre),*
- *Manque d'équipement :*  
*Les théâtres sont éloignés, l'information mal diffusée, les déplacements longs et parfois difficiles*
- *Rupture d'une continuité :*  
*Déperdition de la sensibilisation au spectacle vivant réalisée au niveau école et collègue,*

#### **OBJECTIFS**

- Dépasser le handicap du manque d'équipement sur le territoire et combattre l'isolement des populations,
- Former et fidéliser un public,
- Permettre, comme ailleurs, un enrichissement du cadre de vie,
- Créer du lien dans le territoire et avec l'extérieur.

## **MESURE 1 - ACTION**

➤ **Programmation, coordination, organisation d'une saison décentralisée** de spectacle vivant sur l'ensemble du territoire.

- Formes artistiques adaptées à des lieux de représentation non-professionnels.

- Accueil des spectacles dans les communes uniquement en partenariat avec une association locale volontaire (convention) et en accord avec la municipalité (mise à disposition d'une salle communale).

- Lieux seront choisis en fonction d'une répartition géographique optimale et de la présence d'une association relais. Le point central pourra être La Fraternelle en raison de la présence d'une salle équipée (notamment pour les actions d'accompagnement et de médiation) et d'actions existantes autour du théâtre.

- Action indissociable de l'aménagement des salles polyvalentes (Axe 1 – Mesure 3) et de la disponibilité de matériel technique (Axe 3 – Mesure 2).

- Ces saisons décentralisées pourront faire l'objet de commandes de créations spécialement destinées à des tournées en zone rurale, adressées à des artistes du territoire ou hors territoire en résidence.

**PORTEUR DE PROJET** : Scènes du Jura

**PARTENAIRES TECHNIQUES** : La Fraternelle, Associations locales, communes.

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Conseil Général, Conseil Régional, Ministère de la Culture, intercommunalités et communes.

## Mesure 2 - Accueillir la création artistique

### CONSTATS

- *Méconnaissance :*  
*Potentiel éducatif, émotionnel et d'épanouissement de la création ignoré,*
- *Manque de liens :*  
*Très peu de lien entre les créateurs présents sur le territoire ou invités et la population,*
- *Isolement :*  
*Pas d'échanges réguliers entre pratiquants amateurs et artistes professionnels.*

### OBJECTIFS

- S'ouvrir aux courants artistiques contemporains
- Eviter la tentation de repli sur les traditions
- Conforter l'implantation permanente de lieux de création pour un travail régulier avec différents publics
- Qualifier les pratiques amateurs et artisanales

### MESURE 2 - ACTIONS

➤ **Résidences d'artistes.** Ces résidences donneront lieu à des créations présentées au public, mais aussi à des actions de sensibilisation, de médiation, d'animation. Les points d'appui seront l'existant : La Fraternelle et La Vache qui Rue. Un cahier des charges définira attentes et engagements.

• Elles devront donner lieu à une démarche systématique d'information, en amont, des partenaires potentiels (éducation nationale, centres sociaux, politique de la ville, espaces jeunes, bibliothèques, associations d'amateurs, etc.) afin de démultiplier au mieux la présence des artistes. Mais on veillera à respecter le temps nécessaire à la création et à ne pas transformer l'artiste en animateur.

• Tous les domaines artistiques peuvent être abordés : écrivains, musiciens, plasticiens, arts graphiques, compagnies théâtrales, chorégraphes, arts de la rue, etc. Le lien avec l'identité, l'histoire et le patrimoine du territoire pourra servir de support au travail de création.

• La dimension transfrontalière sera particulièrement prise en compte.

➤ **Jumelage entre artistes et artisans** pour la production d'une œuvre. Cette action permettra une meilleure qualification des savoir-faire trop souvent abordés sous l'angle technique. Elle pourra prendre la forme de résidences comme évoqué ci-dessus.

**PORTEURS DE PROJET :** La Fraternelle (Ateliers Arts Plastiques et Patrimoine, D'Jazz au Bistro, saison théâtre), La Vache Qui Rue, Associations thématiques, artisans ou réseaux d'artisans.

**PARTENAIRES TECHNIQUES :** Réseaux thématiques départementaux (ARCO), régionaux (ASPRO) ou nationaux, structures professionnelles hors territoire, Education Nationale (dont ZEP), bibliothèques, écoles de musique, centres sociaux, hôpitaux.

**PARTENAIRES FINANCIERS :** Conseil Général, Ministère de la Culture/DRAC, Conseil Régional, Europe, communes (Politique de la ville) ou intercommunalités, CAF,

## Mesure 3 - Reconnaître les pratiques artistiques des jeunes

### CONSTATS

- *Des pratiques ignorées :*  
*Largement reconnues ailleurs et élément identitaire des jeunes, les genres artistiques chers aux jeunes (dont cultures dites « urbaines » sont marginales),*
- *Manque de structuration :*  
*Pas de structures professionnelles ni d'équipes professionnelles d'encadrement pour les activités des jeunes,*
- *Manque de reconnaissance :*  
*Seule prise en compte des jeunes par le biais du social ou de l'insertion, ce qui est peu valorisant.*

### OBJECTIFS

- Reconnaître le rôle des jeunes (+ de 15 ans et jeunes adultes) dans le dynamisme du territoire,
- Valoriser leurs pratiques et les cultures des jeunes d'origine étrangère,
- Leur donner les moyens de développer leur sensibilité, leur expressivité dans des formes appropriées à leur classe d'âge et à leurs intérêts.

### MESURE 3 - ACTIONS

- **Programmation de spectacles** ciblant grands adolescents et jeunes adultes : musiques amplifiées, musiques du monde, rap, danse urbaine, arts de la glisse, etc.
  - Cette programmation s'appuiera sur les quelques événements existant dans une démarche de construction avec les jeunes eux-mêmes.
  - Les structures sociales ou d'insertion concernées seront partie-prenantes de la réflexion, la préparation et la réalisation de cette action. Le lien avec la carte Avantages Jeunes de la Région FC devra être fait.
  - Cette programmation pourra être complétée par l'organisation d'un tremplin pour les groupes locaux avec venue d'un groupe connu dans le cadre d'un événement annuel. Là aussi la participation des jeunes à la construction du projet sera centrale.
- **Organisation de bus-spectacles** pour permettre aux jeunes de se rendre aux rendez-vous musicaux importants : Paleo-festival de Nyon, Eurockéennes de Belfort ou autres. Un encadrement devra être prévu et un règlement précis défini. Cette action impliquera les diverses structures s'adressant aux jeunes.

➤ **Ateliers de pratique** dans le temps péri ou extra scolaire en partenariat avec les acteurs culturels et centrées sur les pratiques et goûts des jeunes : BD, mangas, danse, musique, arts graphiques, etc. Ces activités pourront s'inscrire dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux (CEL) et de contrats avec la CAF.

**PORTEURS DE PROJET** : Interventions Rock, Helena Productions, centres sociaux, associations spécifiques.

**PARTENAIRES TECHNIQUES** : Espaces Jeunes, BIJ, Services municipaux (jeunesse, social), Centres de Loisirs pour adolescents.

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Conseil Général, Etat (DDJS), CAF, communes (Politique de la ville).

## **Axe 3 - Mutualisation des moyens et mise en réseau**

Troisième grand axe d'intervention il vise à créer des échanges, de la solidarité, de la complémentarité entre les acteurs culturels et à introduire la transversalité dans les pratiques. Cet axe se veut l'instrument d'une véritable dynamique de territoire. Il se compose de 3 mesures :

Mesure 1 : Créer une école de musique du pays du Haut-Jura.

Mesure 2 : Créer des outils communs

Mesure 3 : Susciter la co-réalisation d'événements culturels.

### **Mesure 1 - Créer une école de musique du Haut-Jura**

#### **CONSTATS**

- *Disparités :*

*Instruments enseignés, pratique collective, formation des enseignants, tarifs, organisation pédagogique, sont variables. Irrigation du territoire déficiente. Inégalité ville-centre / zones rurales.*

- *Difficultés de gestion :*

*Recrutement et fidélisation des professeurs difficiles, statut proposé peu attractif, petites écoles en limite de rupture face aux coûts et à la complexité de l'administratif,*

- *Législation :*

*Obligation de mensualiser les enseignants et de prendre en compte leur activité sur 12 mois très partiellement respectée.*

#### **OBJECTIFS**

- Permettre à tout haut-jurassien d'accéder à un enseignement de proximité de la musique ou de la danse dans des conditions identiques de tarifs, compétences, reconnaissance officielle des études et diplômes,
- Répondre à une nécessité de qualité sans élitisme,
- Permettre la survie d'un enseignement de proximité de la musique menacé par la lourdeur croissante des coûts,
- Intégrer les différents courants musicaux contemporains,
- Renforcer les passerelles entre structures de pratique (harmonies, chorales) et lieux d'enseignement,
- Permettre l'accès à un 3<sup>ème</sup> cycle pré-professionnel dans le territoire,
- Créer un enseignement public de la danse qui n'existe pas à ce jour.

## MESURE 1 - ACTION

### ➤ **Création d'une école de musique du pays du Haut-Jura.**

#### Les principes de base à respecter :

- Garder les dirigeants en place comme relais locaux de la structure,
- Leur apporter un soutien technique et les décharger de la gestion directe du personnel et du secrétariat,
- Structurer les rapports entre lieux d'enseignements et espaces de pratique amateur,
- Faire contribuer les communes sur la base des seuls élèves de chaque commune.

#### Les principes de fonctionnement :

- Employeur unique,
- Direction pédagogique et administrative commune,
- Consolidation des emplois précaires et remise à niveau par un plan de formation,
- Engagement dans la démarche d'obtention du label Ecole Nationale de Musique et de Danse pour l'école de pays.

#### Les étapes nécessaires dans la construction du projet :

- Etape 1 : constitution d'un groupe de pilotage présidé par des élus, intégrant les partenaires institutionnels, un représentant des directeurs et des enseignants. Ce groupe aura pour mission de suivre la phase de préfiguration. Le coordonnateur culturel du pays assurera la coordination et l'animation en lien étroit avec le service départemental de la musique.
- Etape 2 : Préfiguration. Concertation et coordination avec les écoles et les communes concernées, état des lieux précis de l'enseignement et des ressources disponibles (instruments, lieux), définition d'un cahier des charges, calcul des coûts actuels et prévisionnels, définition de la structure juridique et du montage financier,
- Etape 3 : Recrutement d'un professionnel qualifié pour la mise en œuvre. Ce professionnel devra être recruté largement en amont de la date de démarrage (minimum 8 mois). En effet des compétences techniques pointues sont nécessaires et il n'existe pas de telles compétences au niveau du pays. Le conseil général n'a pas de service spécialisé ni de structure type ADDIM (Association Départementale de Diffusion et d'Initiation Musicale). Mise en place d'un secrétariat.
- Etape 4 : Création d'une structure porteuse publique (type syndicat mixte avec adhésion des communes).

**PORTEUR DU PROJET** : Pays du haut-Jura jusqu'à la création de la structure porteuse.

**PARTENAIRES TECHNIQUES** : Ecoles de Musique, Conseil Général, DRAC, Communes, Parc.

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Conseil Général, Conseil Régional, Etat (culture, aménagement du territoire).

## Mesure 2 - Créer des outils communs

### CONSTATS

- *Dispersion :*  
*Eparpillement des efforts pour communiquer, trouver du matériel, gérer, informer,*
- *Manque d'efficacité :*  
*Communication aléatoire en raison des faibles moyens de conception, de réalisation et de diffusion,*
- *Manque de transversalité :*  
*Les différents secteurs d'activité s'ignorent entre eux, perdant l'occasion de démultiplier les effets des actions,*
- *Manque d'information sur la vie culturelle du territoire :*  
*Aucun outil d'information sur les événements, les activités, les projets dans l'espace parc / pays.*

### OBJECTIFS

- Créer une image culturelle cohérente pour le Haut-Jura,
- Favoriser le déplacement des publics,
- Mieux informer les touristes séjournant sur le territoire,
- Aider les acteurs culturels à trouver et développer leurs publics,
- Créer un réflexe « territoire » dans la recherche d'activités culturelles.

### MESURE 2 - ACTIONS

#### Outils de communication

➤ **Harmonisation des supports de communication** et réalisation de documents thématiques.

• Définition d'une charte graphique Pays avec recours à un professionnel. Elle s'appliquera aux documents de communication de tous les acteurs culturels (musées, festivals, sites, etc.). Elle sera le signe repérable d'une appartenance commune et non pas une normalisation des documents.

• A cette occasion, réflexion sur le partage de la communication culturelle entre Pays et Parc, et sur la communication culturelle du Parc, actuellement très dispersée. Ce dernier pourrait conserver la responsabilité de la communication concernant le patrimoine (circuits du patrimoine, parcours thématiques, etc.).

• Cahier des charges à définir en concertation avec les acteurs culturels.

➤ **Réalisation d'un agenda des activités culturelles** (trimestriel). Dans un format permettant l'affichage, une fois déplié, il annoncera toutes les manifestations culturelles. La diffusion se fera dans des lieux relais : offices de tourisme, structures culturelles et lieux de tourisme, en zone rurale, dans les commerces.

Outils techniques :

➤ **Création d'un pool de matériel technique** à l'usage des associations ou communes organisant des manifestations artistiques. Son, lumière, fonds de scène, gradins font totalement défaut et leur recherche occasionne dépenses d'énergie et d'argent pour les organisateurs d'événements culturels ou festifs.

- Définition d'un cahier des charges du matériel (conseils d'un technicien professionnel), propriété, modalités de gestion et de prêt (ou location) à définir en concertation avec les usagers.

- Seul un professionnel chargé de contrôler l'état du matériel, de s'assurer des compétences des utilisateurs, du respect du planning pourra permettre au système de fonctionner.

- Le prêt direct est exclu sauf pour le matériel non fragile (gradins).

Outils de développement touristique

➤ **Réalisation de formules touristiques** de découverte culturelle. Elles auront pour but de faire découvrir, sous des formes diversifiées et originales, les richesses culturelles dans ses différentes composantes : itinéraires de patrimoine et randonnée pédestre, visite d'un site ou d'un atelier et repas gastronomique, ballade en forêt et visite d'un musée du bois, week-end autour des concerts d'un festival, etc.

- Une étroite collaboration avec les Offices de Tourisme et avec le Comité Départemental du Tourisme est indispensable.

- La sensibilisation des acteurs culturels au monde du tourisme (et inversement) pourra faire l'objet de formations.

**PORTEURS DE PROJET :** Coordination culturelle Pays, Parc, Offices du Tourisme, CPIE,

**PARTENAIRES TECHNIQUES :** Acteurs culturels, Parc, Offices de Tourisme, Comité Départemental du Tourisme,

**PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :** Conseil Général, Conseil Régional, Etat (aménagement du territoire, culture), communes, intercommunalités.

## Mesure 3 - Faire en commun

### CONSTATS

- *Isolement :*  
*Manque de liens entre les événements ou les structures, repli sur son activité,*
- *Dispersion des moyens :*  
*Recherche de solutions individualisée et manque de complémentarité entre secteurs, compétences techniques insuffisantes,*
- *Méconnaissance ressources culturelles du territoire :*  
*Repérage insuffisant des activités et des compétences des acteurs culturels, faible connaissance des ressources culturelles mobilisables par les enseignants.*

### OBJECTIFS

- Elargir le territoire d'intervention des acteurs culturels,
- Faire prendre conscience de l'intérêt d'une mutualisation des compétences et des moyens,
- Mettre en place la cohésion des initiatives et la concertation,
- Renforcer le lien entre événements et population du territoire.

### MESURE 3 - ACTIONS

- **Montage d'événements communs** à plusieurs structures de même nature : bibliothèques, musées, écoles de musique, etc. Mais aussi entre structures occupant des champs d'activités différents : bibliothèques / écoles ; musées / bibliothèques, patrimoines / artistes, festivals / cinémas / bibliothèques, etc.
  - Il n'est pas possible de définir à l'avance des actions reposant sur l'imagination, l'inventivité, les compétences, les réseaux des acteurs culturels, on peut évoquer à titre d'exemple : expositions, rencontres thématiques, découverte d'une œuvre, création d'un orchestre de jeunes, rencontres musicales, création théâtrale avec amateurs, etc.
  - Le cadre peut être celui d'opérations nationales (Lire en fête, Mois de la poésie, fête de la musique, journées du patrimoine, etc.) ou internationales.
- **Des festivals au service du territoire** : toutes actions mettant en relation les artistes venant sur le territoire à l'occasion d'un festival et la vie locale. A titre d'exemple : master-class, conférences pédagogiques, films, répétitions publiques, en lien avec les écoles, écoles de musique, amateurs, sites sonores.

➤ **Mutualisation de la gestion du spectacle vivant** : soutien à une association spécialisée pour la gestion administrative du spectacle vivant et des artistes. Il n'est pas nécessaire que cette association soit implantée sur le territoire. Certains festivals font déjà appel à une structure de ce type.

- En qualité d'employeur elle établit les déclarations légales, sociales, fiscales. Elle facture à l'organisateur la prestation de l'artiste. L'organisateur est adhérent de l'association, le contrat d'engagement est tripartite (association, organisateur, artistes). Pour ce service l'association perçoit un pourcentage du montant des rémunérations versées (de l'ordre de 3 %).

- Elle pourra jouer en outre un rôle d'information et de formation des acteurs culturels notamment en ce qui concerne les compétences techniques (gestion, communication, montage de dossiers, connaissance de l'environnement institutionnel, etc.).

- L'association sera conventionnée. Ses utilisateurs seront aussi bien les festivals que des communes ou associations organisant des manifestations très ponctuellement.

**PORTEURS DE PROJET** : tous acteurs culturels associatifs ou professionnels, intercommunalités (pour structures publiques) et communes,

**PARTENAIRES TECHNIQUES** : structures professionnelles référentes (dans et hors territoire), éducation nationale, réseaux thématiques,

**PARTENAIRES FINANCIERS** : Conseil Général, Conseil Régional, DRAC.

## **Axe 4 - Mise en œuvre du volet culturel**

Les actions proposées cherchent à promouvoir l'échange, la collaboration, la mise en commun des problématiques et des moyens. Cependant les partenariats sur le territoire sont limités, notamment faute de moyens et de personnels, mais aussi faute de qualification et plus encore faute de temps. Parallèlement, le cloisonnement reste fort entre acteurs du domaine culturel et ceux des autres domaines.

Tâches administratives, élaboration de dossiers de demandes de subventions, absorbent le quotidien, sans que des apports réflexifs dans la conception ou la reconduction des projets puissent nourrir les acteurs.

Malgré l'interconnaissance entre certains acteurs culturels et un désir de rencontres et d'échanges manifeste, ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre eux-mêmes des projets concernant un espace élargi. Les actions isolées et dispersées des acteurs doivent être coordonnées à un échelon supérieur.

La concrétisation d'un projet culturel du territoire nécessite enfin un travail d'interface entre les acteurs de terrain, les collectivités et les partenaires institutionnels. Ce travail de coordination n'est pas envisageable sans l'action d'un professionnel.

### **AXE 4 - ACTIONS**

- **Recrutement d'un (une) professionnel (le)** qui aura pour mission l'animation du volet culturel, l'assistance et le conseil aux porteurs de projets, le contact avec les partenaires institutionnels, la recherche de financements complémentaires, le suivi des actions, l'information. Un temps plein semble indispensable sachant qu'un temps partiel, outre qu'il limiterait considérablement la capacité d'action, écarterait les professionnels aguerris.
- **Constitution d'une instance de concertation**, de réflexion, d'évaluation à qui le professionnel rendra compte du déroulement des actions, des difficultés rencontrées, des réorientations nécessaires. Cette instance réunira des représentants d'élus, associations, usagers, institutionnels du secteur culturels mais aussi du tourisme, du social, etc.

## **CONCLUSION**

L'ensemble des actions proposées représente un programme important. Toutes ne seront sans doute pas réalisées mais, au-delà d'un résultat quantifiable en terme d'actions réalisées, l'enjeu véritable est celui de la mise en route d'un processus. C'est ce processus qui aura un effet intégrateur et qui permettra la démultiplication des effets des actions entreprises.

Si le Haut-Jura a déjà une identité héritée d'une histoire longue et riche, il reste à en faire une démarche consciente, volontaire dans l'association autour d'un projet commun. Pour cela la culture, si souvent considérée comme un luxe, est l'instrument le plus fédérateur. Le nombre des associations et le foisonnement de leurs activités en témoignent assez.

Dans cette démarche, l'aide des acteurs institutionnels majeurs sera déterminante, aussi bien en assurant le conseil technique que par un soutien financier. Ainsi une convention de développement culturel de Pays tripartite avec la DRAC et le Conseil Général pourrait être une piste à étudier.

Ce processus de développement culturel nécessitera un positionnement clair des élus. Sans cela la mobilisation des acteurs culturels et élus, mise en route à l'occasion de l'étude culturelle par les questionnaires, rencontres, séminaires, aura été vaine. Elle exige d'être suivie d'effets, au risque d'un découragement durable des acteurs culturels.